

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2020

Délibération n°2

Constitution du Conseil d'administration de l'ESAA suite à l'élection du Président et du Vice-Président et à la désignation des membres désignés par la Ville d'Avignon

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de l'École supérieure d'art de l'ESAA ;
Considérant la désignation par courrier du 26 octobre 2020 de la personnalité qualifiée au sein du CA de l'ESAA par la Maire d'Avignon ;
Considérant la désignation des élus de la Ville pour siéger au Conseil d'administration de l'ESAA suite au Conseil municipal du 26 septembre 2020 ;
Considérant le contexte de pandémie nationale de Covid 19 imposant des mesures sanitaires dans les établissements accueillant du public ;
Considérant l'accord des services préfectoraux pour réunir les membres du Conseil d'administration en vidéoconférence le 26 octobre 2020 ;
Considérant l'accord des services préfectoraux pour élire la Présidence et la Vice-Présidence de l'ESAA au sein du Conseil d'administration réuni le 26 octobre 2020 ;
Considérant l'organisation des élections de la Présidence et de la Vice-Présidence du Conseil d'administration de l'ESAA en date du 26 octobre 2020 ;
Considérant la candidature de Monsieur Malinas comme Président de l'EPCC-ESAA ;
Considérant la candidature de Madame Gagniard comme Vice-Présidente de l'EPCC-ESAA.

L'article 9 des statuts fixe les règles d'élection de la Présidence : Il est élu à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration. La règle est la même pour la Vice-Présidence.

Le Conseil d'Administration, après avoir voté en date du 26 octobre 2020, acte :

- **de l'élection de Monsieur Damien Malinas en tant que Président du Conseil d'administration de l'ESAA,**

Total de votants	Vote POUR	Abstention
14	12	2

- de l'élection de Madame Anne Gagniard en tant que Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'ESAA,

Total de votants	Vote POUR	Abstention
14	12	2

Le Conseil d'Administration est ainsi constitué à la date du 26 octobre 2020 :

5 élus de la Ville d'Avignon :

Titulaires	Suppléants
1 Anne Gagniard	1 Bernard Autheman
2 Claude Nahoum	2 Sébastien Giorgis
3 Frédérique Corcoral	3 Bernard Hokmayan
4 Marc Simelière	4 Laurence Abel-Rodet
5 Ghislaine Persia	5 Anne-Sophie Rigault

Madame Anne Gagniard est élue Vice-Présidente du Conseil d'administration.

Le Maire de la Commune ou son représentant :

Cécile Helle, Maire d'Avignon ou son représentant.

2 représentants de l'État ou leurs représentants :

- le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- le Préfet du Vaucluse ou son représentant.

2 personnalités qualifiées et leurs suppléants :

Personnalité qualifiée	Titulaire	Suppléant
Au titre de la Ville	Réjane Perret	Bernard Rosenzweig
Au titre de l'État	Damien Malinas	Emmanuel Ethis

Monsieur Damien Malinas est élu Président de l'EPCC de l'ESAA.

3 représentants des personnels de l'école :

Personnel ESAA	Titulaire	Suppléant
Personnel enseignant	Marc Maire	Hervé Giocanti
Personnel enseignant	Poste vacant	Poste vacant
Personnel administratif	Laetitia Herbette	Delphine Pauletto

2 représentants étudiants :

OPTION ART - Mention	Titulaire	Suppléant
Mention création	Poste vacant	Nicky Abadie
Mention conservation restauration	Solène Restoy	Paul Prévostat

Le Président du Conseil d'Administration
Damien Malinas

